

PUGET ou LE PUGET ?

Daniel HAINAUT

La dénomination officielle actuellement en vigueur de Puget-sur-Argens est encore fréquemment objet de discussion. Y a-t-il « le » devant le nom ou pas ?

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la dénomination n'est pas stabilisée. Quand on examine les adresses présentes sur les correspondances reçues par les maires de l'époque, on rencontre : Pugeton, le Pugeton, le Puget, le Puget les Fréjus, le Puget par Fréjus, le Puget près Fréjus, le Puget de Fréjus. Cette dernière forme finit par devenir prépondérante au XIX^e siècle. Mais elle présente des inconvénients. Voici comment s'exprime le maire, François ISNARD, devant le conseil municipal du 10 novembre 1884 :

« Messieurs, de nombreuses réclamations me sont adressées au sujet de la dénomination de notre commune à cause des erreurs nombreuses qu'occasionne le nom de Puget de Fréjus. Il arrive souvent en effet que des marchandises adressées à des habitants du Puget s'arrêtent ou vont à Fréjus, et cela parce qu'un employé de la Compagnie [PLM] dans un moment pressé aura lu seulement Fréjus. Il en est de même des correspondances de toute nature et tous nous avons pu constater plus ou moins les erreurs regrettables qui amènent des retards parfois si préjudiciables dans le commerce. En face de la manifestation éclatante de l'opinion publique qui demande depuis si longtemps le changement du nom de notre commune, je vous invite à [...] choisir [...] une nouvelle dénomination »

« Le conseil, oui cet exposé, considérant qu'une nouvelle dénomination de la ville du Puget de Fréjus est demandée par un grand nombre d'industriels et de commerçants ; que ces demandes sont basées sur des raisons sérieuses et non sur des considérations puériles et sans portée ; [...] que le nom du Puget de Fréjus semble indiquer que cette commune est un hameau [...] et que, de plus, plusieurs voyageurs, n'entendant pas bien l'avertissement donné à l'arrivée de chaque train, s'arrêtent la nuit au Puget croyant de s'arrêter à Fréjus. À l'unanimité estime qu'il y a lieu de faire le possible pour obtenir le changement de dénomination du Puget de Fréjus et de remplacer ce nom par celui de Puget sur Argens ».

La réponse officielle est annoncée en séance, le 15 février 1886 :

« M le Ministre expose que d'après le volume du dernier dénombrement de la population, le nom exact de notre commune est non "le Puget de Fréjus" mais simplement "le Puget". M le Ministre ajoute qu'en s'en tenant à cette appellation, la seule qui soit légale, il ne saurait donc y avoir aucune confusion entre le Puget et Fréjus ; mais que peut-être il y aurait lieu de mieux distinguer la commune du Puget (arrondissement de Draguignan) de celle de Puget Ville (arrondissement de Toulon). Dans ce cas, le conseil n'aurait qu'à prendre une nouvelle délibération motivée ».

« Le conseil [...] considérant que la commune du Puget doit être bien distinguée de celle de Puget Ville qui se trouve aussi sur la ligne PLM à une faible distance du Puget [...] émet le vœu que la commune du Puget (arrondissement de Draguignan) soit désormais désignée sous le nom de Puget sur Argens ».

La décision définitive est annoncée lors du conseil du 4 décembre 1886, où le maire donne lecture du décret du 18 novembre dernier, en vertu duquel « *la commune du Puget, canton de Fréjus, portera désormais le nom de PUGET SUR ARGENS* ».

Il est donc certain que la dénomination officielle ne commence pas par l'article "le".

RÉFÉRENCES

Les délibérations citées sont extraites du registre D 6 des archives communales.